

Villabé

**DOSSIER
URBANISME
ARIANE
PUB**





4 raisons majeures d'acheter votre maison À VILLABÉ

Prêt P.A.P.

pouvant couvrir jusqu'à 90 %
de votre acquisition à des taux sans concurrence.

Aide Personnalisée au Logement

vient réduire vos mensualités,
en fonction de vos revenus et de la constitution de la famille.

Bati Service vous rembourse vos prêts

jusqu'à la livraison de votre maison ;
ceci vous évite ainsi de supporter à la fois loyer et crédit.

Gare de Villabé à moins de 500 mètres de votre maison.

Ces conditions exceptionnelles
vous ouvrent la porte de votre maison de 5 pièces,
avec garage et jardin privés,
dans le site très privilégié des Hameaux de Villabé, au cœur de l'Essonne.



BATI SERVICE

Les Hameaux de VILLABÉ - Livraison 4^e trimestre 90 - Rue d'Ambreville, 91100 Villabé - Tél. 60 86 28 27.
Bureau de vente ouvert tous les jours de 14 à 19 heures. Le week-end de 10 à 19 heures.



SOMMAIRE

Billet du Maire p. 1

DOSSIER : URBANISME

Pub p. 2 à 3
Voirie p. 4 à 5
Permis de construire p. 6
Nuisances p. 6
SDAURIF p. 7
Gymnase p. 7
ARIANE p. 8 à 9



INFOS GÉNÉRALES

Classe de neige p. 10
Social p. 10
Finances p. 11

EN DIRECT DES ASSOCIATIONS p. 12 à 14

INFOS PRATIQUES p. 15 à 16

Directeur de la Publication :
L. CHELLE, Maire-Adjoint.

Équipe rédactionnelle :
M^{es}, M^{rs} C. BERTAUX, P. DUBOZ
D. DUMONT, R. FORLIVESI,
J.-M. LAFON, I. MAGGINI,
E. NAVARRO,

Publicité - Composition - Édition :
FERRYGRAVURE, 92120 Montrouge
0 46.55.41.42 - Fax : 46.55.79.48

Photo et maquette : J.-P. PRINCIAUX



Billet du Maire

Une commune tournée vers l'avenir...

Villabé est en pleine expansion. C'est un choix délibéré de ses habitants et des ses élus. En 1988 déjà, une première consultation des Villabéens faisait apparaître un large consensus pour un accroissement de la population tendant à faire de Villabé un village suffisamment développé pour se faire respecter par ses importants voisins, Corbeil et Évry. Cette volonté fut confirmée en Mai et Juin 1989 par les enquêtes publiques effectuées lors de la création des Z.A.C. des Heurts et du Village.

Cette phase de notre développement est en cours au rythme prévu. Avec la bonne volonté de tous, elle devrait se dérouler dans les meilleures conditions. Nous y veillons et intervenons, quand cela s'avère nécessaire, pour diminuer ou faire disparaître les nuisances que génèrent inévitablement les chantiers mis en œuvre.

Bien entendu, en aucun cas, notre réflexion et notre action ne doivent s'arrêter là. En parallèle à la croissance démographique, l'augmentation des ressources de la commune demeure la priorité. Rien ne peut se faire sans le "nerf de la guerre" ! Construire une école, un gymnase, créer une garderie, choses indispensables pour répondre aux besoins légitimes des Villabéens nécessitent des moyens considérables. C'est pourquoi nous menons depuis le début de notre mandat une politique volontariste en matière de développement économique. Ce dynamisme porte ses fruits, nul n'ignore aujourd'hui qu'une très importante zone d'activité commerciale va voir le jour dans la "Plaine à Robin". Au delà du service rendu aux Villabéens, cela représente plusieurs centaines d'emplois créés et des rentrées financières régulières très importantes pour la commune.

Cependant, notre objectif étant l'équilibre habitat-emploi dans un environnement le plus agréable possible, nous continuerons nos efforts pour que se poursuive et s'amplifie en toute indépendance le développement économique de notre village.

A Villabé le 1/06/90.
A. RAMEY

URBANISME...URBANISME...URBA

PUB.. CELA SUFFIT

□ Profitant d'une réglementation nationale beaucoup trop laxiste en la matière, les publicistes envahissent notre environnement, provoquant la légitime colère des habitants de notre Commune et de ses Élus.

c'est un jardin massacré, un espace pollué.

□ La Commune a décidé de mettre un terme à cette situation.

□ Avec l'aide de la Préfecture, et en particulier celle du Responsable départemental de l'Environnement, la création d'un Groupe de Travail



□ Il faut savoir qu'ils n'ont nul besoin de l'autorisation du Maire pour placer leurs panneaux et que cela ne rapporte rien à la Commune.

□ Il leur suffit de négocier avec les propriétaires des terrains privés, dont pour certains la complicité est irresponsable et de respecter les quelques contraintes imposées par la Loi.

□ Pour quelques deniers par an,

sur la Publicité a été décidée :

▷ Il sera fait un inventaire de l'existant.

▷ Les panneaux actuellement en infraction, et il y en a, seront enlevés.

▷ Les limites de l'agglomération, selon les termes du Code de la Route, seront modifiées. Il faut savoir, en effet, que la Publicité HORS AGGLOMÉRATION est



interdite. Cette mesure n'a aucune incidence sur les limites territoriales de notre Commune, il convient de le préciser.

▷ Un plan très précis indiquera les zones dans lesquelles la publicité est interdite.

□ A terme — un délai de 2 ans est nécessaire — tout devra rentrer dans l'ordre ; la Commune y veillera avec fermeté.



NISME...URBANISME...URB

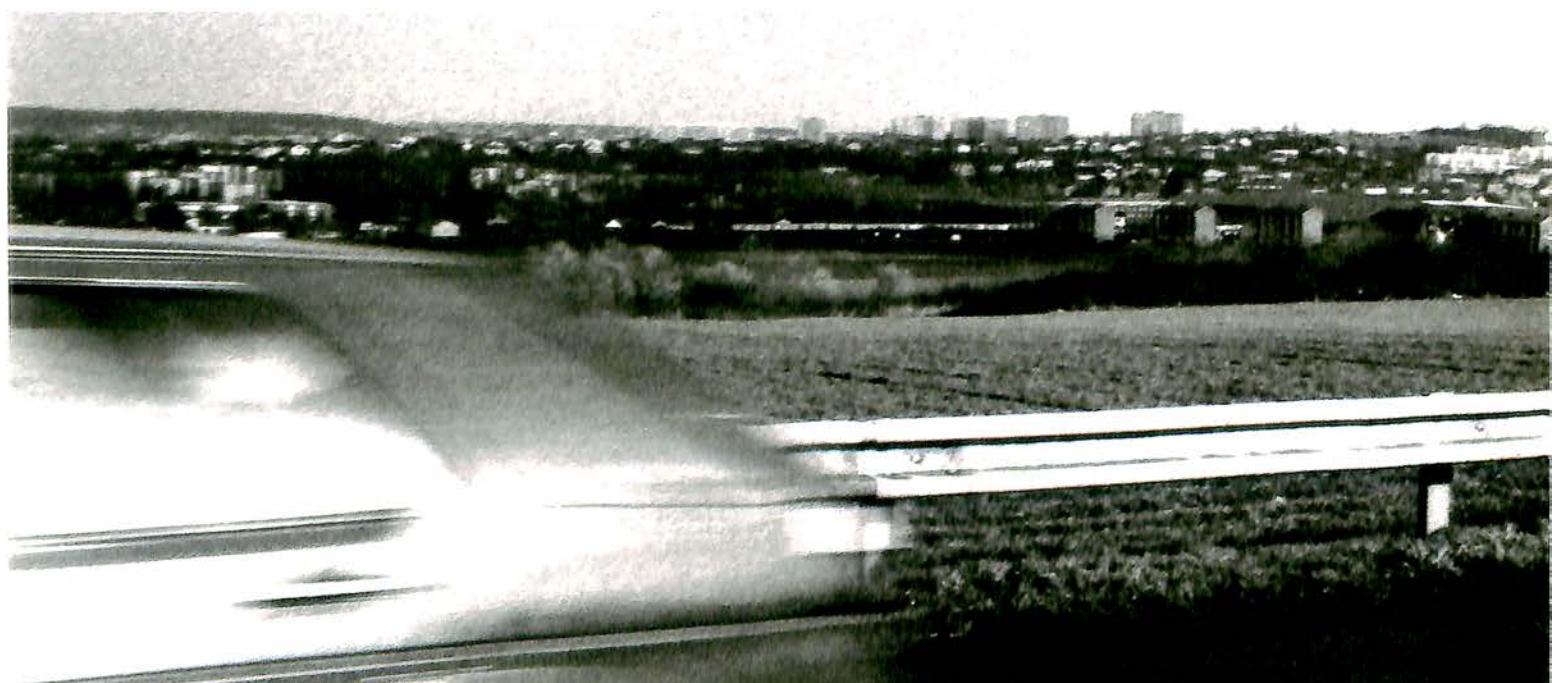
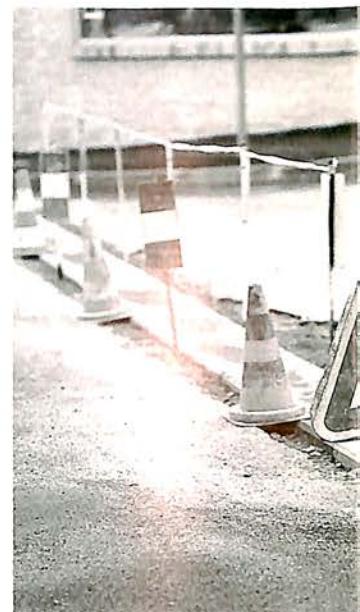
INFOS VOIRIE

□ Divers travaux de voirie ont été réalisés dernièrement. Entre autres, chacun a pu remarquer la réfection des trottoirs conduisant de la Salle des Fêtes au Centre du Village, ainsi que l'amélioration de l'accès pour stationner sur la place de la Salle des Fêtes.

□ Ces réfections, appréciées par les utilisateurs, jeunes et moins jeunes, ont été réalisées conformément aux promesses faites par M. le Maire, et financées par la Commune dans le cadre du budget investissement dès que cela a été possible.

□ Elle seront suivies par d'autres réalisations visant à améliorer la circulation (piétons et véhicules) dans Villabé, et la sécurité de tout un chacun. Elles font partie d'un programme préparé par la Commission des Travaux qui, après avoir consulté différentes entreprises, sur appel d'offres ou devis, choisit celle qui offre les meilleures prestations.

□ Cette même étude prendra en compte les problèmes généraux de la circulation et du stationnement dans Villabé en y incluant la voirie qui sera créée lors de l'implantation de la future zone d'activités de la Plaine à Robin.



ANISME...URBANISME...UR



- La mise en place d'un plan de circulation cohérent en résultera, plan qui devra amener une amélioration de sécurité pour tous.
- Il sera alors possible d'imposer le strict respect des signalisations horizontales et verticales avec l'aide des forces de l'ordre si besoin était.
- Cela va prendre un peu de temps mais en attendant, il est fermement rappelé que le stationnement sur les trottoirs et les passages piétons est interdit. Ce rappel au sens civique de tous, s'avère nécessaire compte tenu des abus qui ont pu être constatés. Le garde champêtre sera amené à sévir, mais, est-il indispensable d'en arriver là ?
- Villabéens, savez-vous que toute notre voirie est communale et qu'à ce titre son entretien est entièrement à notre charge ? L'État, la Région et le Département ne sont nullement tenus d'apporter un concours financier dans ce domaine qui représente pourtant une charge considérable.
- La circulation croissant régulièrement, nous ne pouvons admettre cet état de fait. Avec la D.D.E. nous allons lancer une étude tendant à prouver l'opportunité d'un classement en voirie départementale, des rues qui conduisent de l'autoroute au pont de La Nacelle, via l'avenue de la Gare, afin d'obtenir du Conseil Général, la prise en charge de l'entretien de ces voies.



PERMIS DE CONSTRUIRE

Rappel de la Loi du 6 Janvier 1986 : "Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondation, doit au préalable obtenir un permis de construire"...

"Le même permis est exigé pour les travaux exécutés sur les constructions existantes lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier leur aspect extérieur ou leur volume, ou de créer des niveaux supplémentaires".

La demande de permis de construction doit être déposée à la Mairie en quatre exemplaires. L'autorité municipale doit donner sa réponse dans les deux mois qui suivent. L'accord est valable deux ans.

Le Maire dispose-t-il d'un pouvoir régalien en la matière ?

Certainement pas ! Il lui appartient, avec l'aide de l'ingénieur subdivisionnaire de la D.D.E. (Direction Départementale de l'Équipement), de vérifier si la construction prévue respecte les règles d'urbanisme fixées par le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) de la commune. Un deuxième contrôle est exercé par la Sous-Préfecture de Corbeil et le permis n'est valablement délivré qu'après ces démarches.

En cas de non-respect des règles en vigueur, l'intéressé est invité à modifier son projet ou à y renoncer pour se conformer à la Loi. Par contre, il n'appartient pas au Maire de refuser un permis de construire si celle-ci est respectée.



ET SI C'ÉTAIT UN LONG DIMANCHE TRANQUILLE...

Rappelons tout d'abord une règle en vigueur depuis longtemps : le dimanche les tondeuses à gazon prennent une journée de repos à l'image des Villabéens qui n'apprécient pas le doux ronronnement de ces bruyantes machines. C'est un choix de convivialité apprécié par tous. Mais, les tondeuses n'ont pas le monopole du bruit, deux autres sources de perturbations sonores sont les vélomoteurs et les aboiements des chiens.

Beaucoup de conflits seront évités si chacun y met du sien !



ANISME... URBANISME... URBANISM

RÉVISION DU SDAURIF

De quoi s'agit-il ?

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France — le SDAURIF — fixe les grands principes d'aménagement de l'Essonne pour les vingt ans à venir. Il définit les axes du développement économique et urbain des départements de la région parisienne et détermine les infrastructures de communication nécessaires : routes, dessertes ferroviaires...

L'attitude de vos élus.

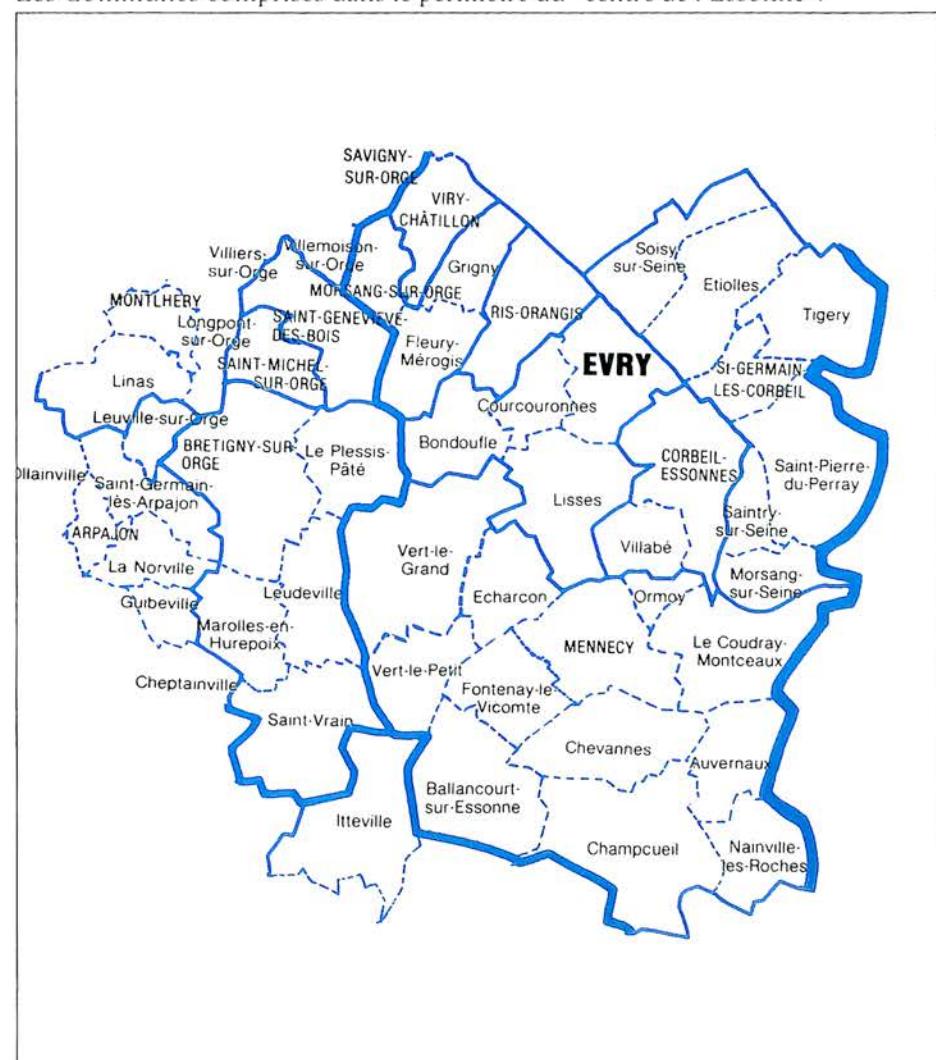
L'enjeu est de taille. Villabé dispose dans le Cirque de l'Essonne et dans la Plaine des Brateaux d'espaces libres importants. Nous devons donc être

attentifs quant aux propositions qui seront faites et aux décisions qui seront prises. Participer activement à la préparation de l'avenir de notre région est indispensable.

C'est pourquoi, nous avons décidé d'adhérer à l'association intercommunale créée pour promouvoir le développement du centre de l'Essonne. Regroupant une quarantaine de communes de toutes tailles représentant l'ensemble de l'échiquier politique, cette association s'est fixé pour objectif de faire la synthèse des demandes des communes concernées et de défendre les intérêts de ses adhérents.

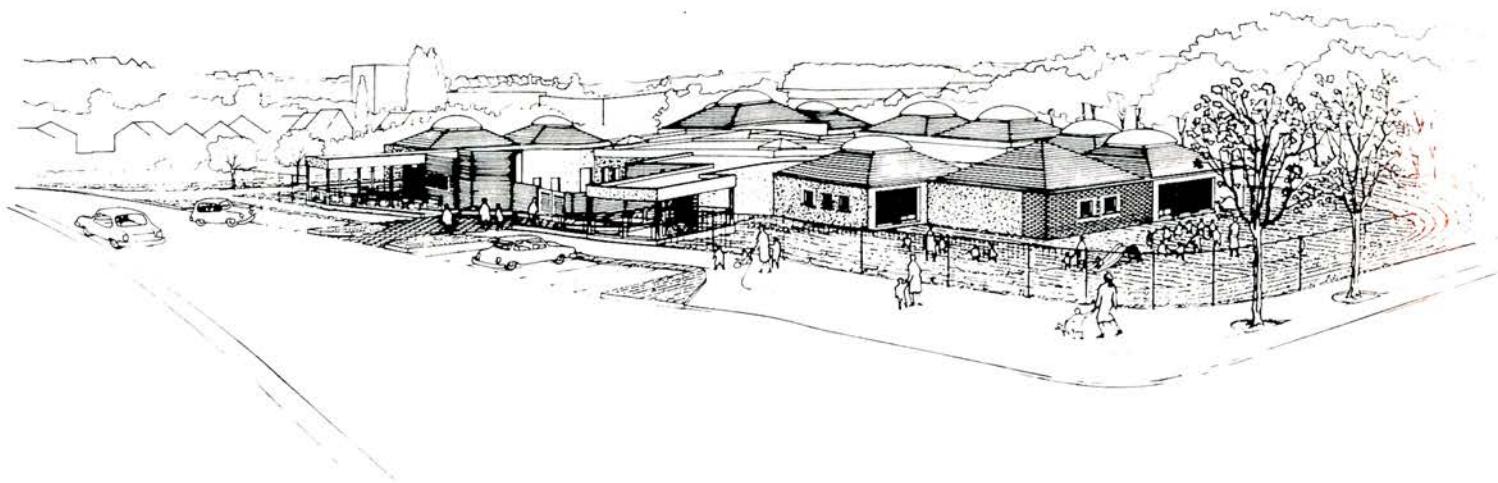
Certains prônent la politique de l'autruche et l'isolement. Notre pratique est autre : chaque fois que l'avenir de Villabé est en jeu, nous sommes présents.

Les Communes comprises dans le périmètre du "centre de l'Essonne".



GYMNASE

- Nos efforts d'aménagement vont se poursuivre avec la construction d'un GYMNASE.
 - C'est parti ! Le terrain est prêt.
 - Début de la construction : 4^e trimestre 1990.
 - Comme pour l'école, une large consultation des futurs utilisateurs a été organisée.
 - Le Gymnase comprendra une salle polyvalente de 800 m² : basket, volley ball, hand ball, etc...
 - une salle de 196 m² pour les Arts Martiaux, etc...
 - une salle de 100 m² pour le tennis de table, la gymnastique, etc...
 - plus les entrées, vestiaires, douches, toilettes, etc...
 - Chacun y trouvera sa place.



BIENVENUE A ARIANE...

△ Les travaux de la nouvelle école ont commencé : elle sera prête pour la rentrée scolaire. L'école Ariane comptera quatre classes élémentaires et trois classes maternelles. Une étroite collaboration s'est instaurée entre l'architecte, les élus, les enseignants et les associations de parents d'élèves pour la conception de cette école. Cette large concerta-

tion doit aboutir à l'édification d'un établissement fonctionnel et de qualité.

△ Cette école entièrement de plain-pied, est organisée autour d'un office central qui alimentera les deux salles de restauration où déjeuneront les enfants.

L'éducation nationale fixe pour les salles de classes, les lieux d'activités, les rangements... des normes minimums.



NISME...URBANISME...URBANISME

△ Dans un souci d'améliorer les conditions de travail des enfants et des enseignants, tous ensemble, nous avons fait le choix d'aller au-delà de ce minimum requis. La plupart des lieux où seront accueillis les enfants : classes,

de nouvelles classes si cela s'avère nécessaire. On répond ainsi aux besoins en évitant tout gaspillage.



dortoir... ont été agrandis.

△ Ariane présente d'autre part la particularité d'être un établissement scolaire évolutif. Dans sa structure de départ, elle comporte comme il a été dit précédemment, quatre classes primaires et trois classes maternelles. Suivant les besoins constatés dans les années futures, il sera possible de rajouter

RALES...INFOS GENERALES...INFO

CLASSE DE NEIGE

○ La classe de neige s'est déroulée agréablement du 6 mars au 23 mars 1990 à Saint-Nicolas-la-Chapelle dans le Val d'Arly à 10 km de Megève.

○ Après un voyage en TGV et installés confortablement dans la Maison Familiale, les enfants ont profité au maximum d'un temps très ensoleillé, ont pu s'initier au ski sur les pistes de Notre-Dame de Bellecourbe et découvrir le milieu montagnard.



Le 24/03/1990, Monsieur et Madame CAMPO ont célébré leurs noces d'or en Mairie de Villabé, en présence de leurs enfants et petits-enfants.

Devant Monsieur le Maire, ils ont prononcé à nouveau le "oui" traditionnel. Il y a en effet 50 ans, le 26/03/1940, Monsieur Antoine CAMPO convolait en justes noces avec Mademoiselle Marie CHETCUTI, au Consulat de France à Tunis.

Après avoir relaté quelques événements de la vie de M et Mme CAMPO, Monsieur le Maire remettait aux heureux époux, la médaille de la commune ainsi qu'une corbeille de fleurs.

La cérémonie s'est achevée, dans la joie, par un vin d'honneur.



LE QUOTIDIEN DE VOTRE SERVICE SOCIAL...

Gérer la vie sociale de notre commune, tâche difficile et ingrate mais enrichissante, nous permet dans la mesure de nos possibilités d'apporter un réconfort modeste mais sincère à nos mandants en situation précaire et d'être à l'écoute de toutes requêtes.

Gérer la vie sociale de notre commune, c'est aussi se préoccuper des besoins de la jeunesse, à travers notamment toutes les activités scolaires et extra-scolaires.

Vous trouverez ci-après nos différentes préoccupations, cette liste n'étant bien entendu, pas exhaustive :

- 61 dossiers sociaux ont été traités (aides matérielles pour certains, conseils sur les démarches à effectuer, pour d'autres),
- des aides ponctuelles et urgentes peuvent être accordées par le C.C.A.S. après étude de la situation financière et familiale du demandeur.

Ces aides complètent d'autres actions, par exemple :

- aide médicale et/ou hospitalière pour les personnes à faibles ressources,
- aide ménagère à domicile (pour le maintien à domicile des personnes âgées),
- carte santé 91 (permet aux bénéficiaires de l'aide médicale d'obtenir la dispense d'avance des frais médicaux),
- l'attribution de prestations supplémentaires "Combustibles, Eau, Gaz, Électricité" pour les personnes âgées et les familles nombreuses (sous conditions de ressources),
- l'aide aux chômeurs (notamment la prise en charge de la carte orange pour les déplacements nécessités par la recherche d'un emploi),
- l'allocation mensuelle versée au titre de l'aide sociale à l'Enfance (17 demandes ont été satisfaites en 1989),
- démarches pour l'attribution de logements (sur 45 démarches, 25 propositions ont été faites),

– organisation et prise en charge d'un transport scolaire en taxi, pour des enfants scolarisés dans des classes d'adaptation, situées hors commune (8 bénéficiaires),

- allocation en fin d'année, aux jeunes soldats sous les drapeaux,
- hommage aux Médailles du Travail (10 récipiendaires en 1989),
- goûter des Anciens,
- bons alimentaires et de combustibles offerts aux Personnes Agées de plus de 60 ans,

– repas à domicile pour les Personnes Agées,

– toutes les activités scolaires et extra-scolaires, liées à l'Enfance et soumises au principe des quotients familiaux :

- centres de loisirs maternels et primaires (durant l'année scolaire et pendant les vacances scolaires),
- colonies de vacances de Février, Pâques, Juillet et Août,
- centres de loisirs à la semaine en Juillet et en Août,
- classes de neige,
- restaurant scolaire...

OÙ SE RENSEIGNER

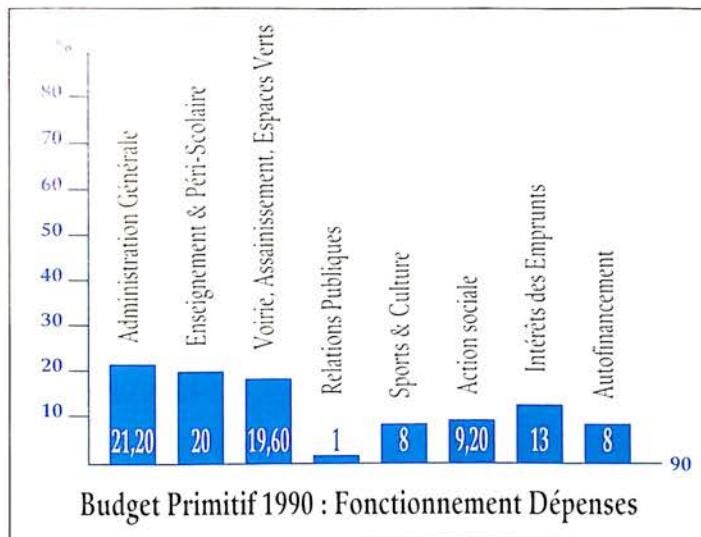
Au SERVICE SOCIAL DE LA MAIRIE - ouvert tous les jours, sauf samedi, de 9 h à 12 h (le personnel est tenu au secret professionnel).

GENERALES...INFOS GENERALES

BUDGET PRIMITIF 1990

Section de fonctionnement : 11 748 318 F

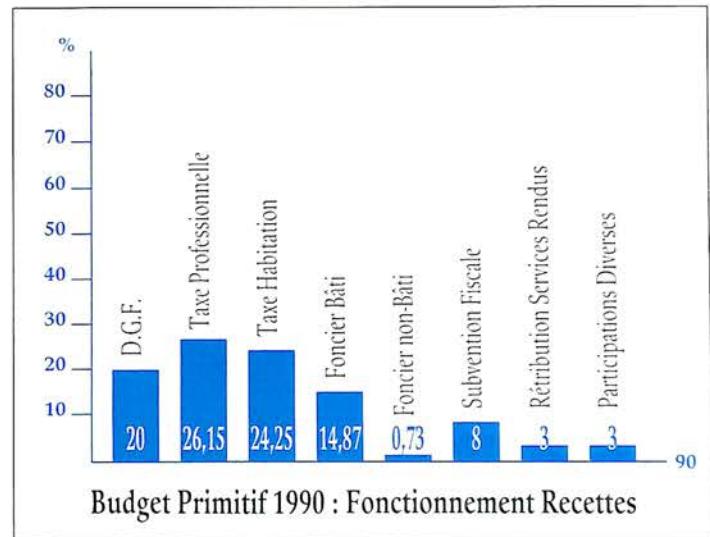
Où va l'argent ?



La section de fonctionnement se traduit dans les faits par les services rendus aux habitants de Villabé.

Exemple : l'action sociale, la restauration scolaire ainsi que celle du 3^{ème} âge, les classes de découverte ou encore

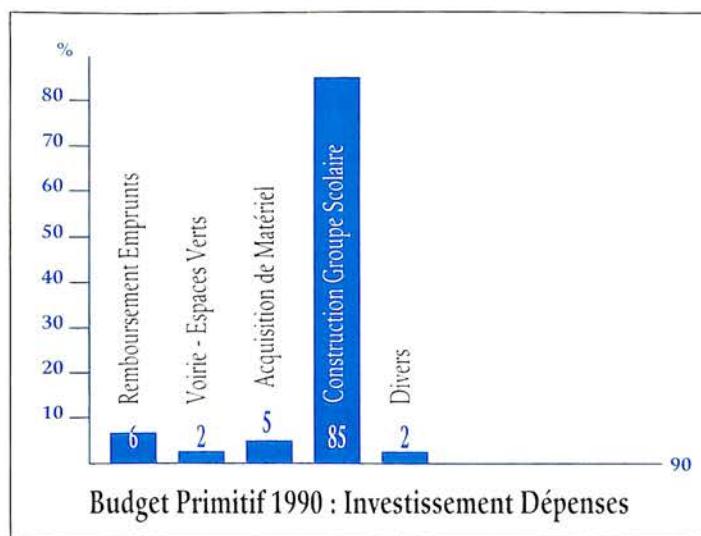
D'où vient l'argent ?



l'action culturelle en liaison avec les Associations de Villabé.

Cela se traduit aussi par la volonté municipale de se doter de services administratifs et de voiries mieux structurés pour répondre plus efficacement aux besoins de Villabéens.

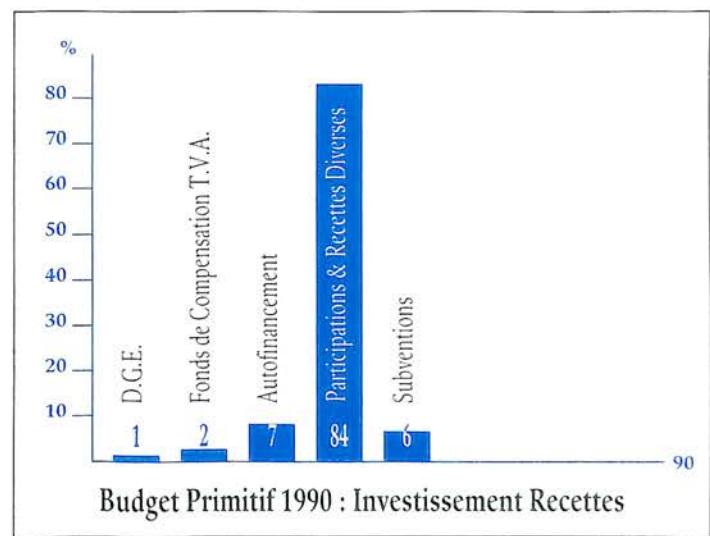
Section d'investissement : 14 705 000 F



La section d'investissement regroupe essentiellement les travaux en cours où à venir dans notre Commune :

Le budget primitif 1990 est un budget de transition. Au-delà de notre volonté, nous devons tenir compte des réalités. Les recettes allouées par l'État sont en diminution et des conséquences négatives en découlent pour les Communes.

Cependant l'avenir s'ouvre devant nous. L'un de nos objectifs premiers est l'accroissement de nos ressources par le développement des activités industrielles, commerciales et artisanales. Moins d'emprunts, plus d'autofinancement, telle est notre volonté. Souhaitons que les lois de décentralisation le permettent !



Équipement sportif - travaux dans les bâtiments communaux - groupe scolaire "Ariane" - espaces verts, voiries...

SOCIATIONS...EN DIRECT DES AS

◆ MOUVEMENT POUR LES VILLAGES D'ENFANTS ◆

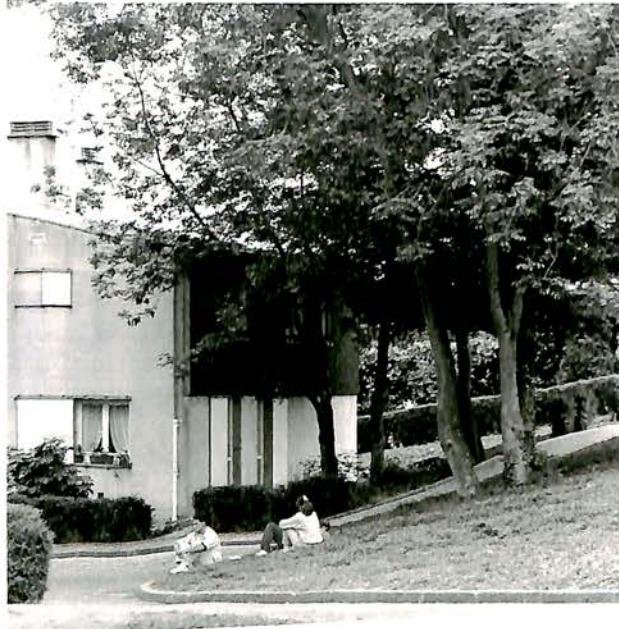
◊ Beaucoup de Villabéens et de Villabéennes ignorent encore l'existence du Village d'enfants à VILLABÉ.

◊ Cependant cette propriété du 17, rue Jean-Jaurès est accessible à tous, témoin cette grande barrière blanche constamment ouverte.

◊ Le Village reçoit des enfants placés par différents organismes sociaux (Aide Sociale à l'Enfance, juges pour enfants), pour de multiples raisons : drame brutal ou milieu familial défaillant.

◊ La spécificité du Village d'enfants est d'accueillir dans des pavillons individuels de type F6 des frères et sœurs dont la situation familiale d'origine est détériorée afin d'assurer une prise

l'ouverture sur l'extérieur (école, activités sportives et culturelles) et la socialisation progressive des enfants.



◊ Un milieu éducatif assure l'équilibre et l'épanouissement des enfants. Des projets individualisés au maximum pour chaque enfant reposent sur la pédagogie de la réussite.

◊ Dans la mesure du possible des relations sont entretenues avec la famille d'origine.

◊ C'est une équipe pluridisciplinaire qui gère tout ceci : éducatrices mères de famille, éducatrices familiales, auxiliaires familiales, une animatrice, un éducateur du personnel technique et administratif, une psychomotricienne, un directeur et une étroite collaboration avec des



en charge de longue durée pour restaurer les liens affectifs entre les enfants, répondre aux carences et soins antérieurs non satisfaisants, tendre à l'insertion sociale et à l'autonomie progressive des jeunes confiés.

◊ Le Village, groupement de maisons, est intégré dans l'agglomération pour permettre

services extérieurs tels que CMPP, médecins spécialistes, rééducateurs.

◊ Actuellement, 57 enfants de 3 à 19 ans sont présents et répartis dans 15 écoles ou centres professionnels.

- 26 salariés interviennent auprès des enfants.

SOCIATIONS...EN DIRECT DES AS

VILLABÉ SE DISTINGUE

■ Nous avions déjà une vie associative exemplaire, par la qualité de ses membres et par le travail accompli, enrichissant pour tous.

■ Nous sommes heureux de vous apprendre que cela bouge ; nous avons accueilli au sein de la commission des fêtes élargie aux associations pour la préparation de la fête de l'Ascension Le Village d'Enfants, le Logic Club, l'ESVTT, La Longue Marche et les Cyclistes de Villabé.

■ Nous sommes persuadés que les activités de nos associations constituent un atout pour la vie culturelle de notre commune.

■ Notre choix est bien l'aide à la création et au développement de nouvelles activités, bientôt : tir à l'arc - cinéma - boules - voyages - expositions - débats.

■ Je vous invite à venir participer à toutes les activités suivantes :

■ **21 JUIN** : Fête de la musique organisée par l'Amicale de Villabé - L'Association Artistique Harmonies et la Commission Culture et Fêtes.

■ **23 JUIN** : Feu de la St-Jean, 21 h Bal rétro (parking de la gare, organisé par la Commission Culture et Fêtes).

■ **13 JUILLET** : Retraite aux flambeaux, toros de fuego, bal du 14 Juillet, organisés par l'Amicale de Villabé et la Commission Culture et Fêtes.

E.S.V. OCCUPE LE TERRAIN



Accord majeur

L'E.S.V. (ÉTOILE SPORTIVE DE VILLABÉ) affiche un optimiste serein pour cette saison 1989/90.

Il faut dire que les Dirigeants ont profité de l'excellente forme et de la qualité des joueurs pour mener à bien la montée du Club en 2^{ème} Division de District de l'Essonne.

La Municipalité remercie tous les sportifs Villabéens et autres qui permettent à nos couleurs de gravir petit à petit ces échelons. D'autant plus que le nouvel aménagement de l'aire d'entraînement et terrain pour Jeunes, en pelouse, ne peut que créer une motivation supplémentaire.

Les Équipes SAISONS 89/90 :

- 2 équipes poussins - classements - Championnat de l'Essonne	
- 1 équipe pupilles -	1 ^{er}
- 1 équipe minimes -	3 ^{ème}
- 1 équipe cadets -	1 ^{er}
- 1 équipe seniors A -	2 ^{ème}
- 1 équipe seniors B -	4 ^{ème}
- 1 équipe anciens (Vétérans)	8 ^{ème}

Projets pour la saison 90/91 : 1 équipe JUNIORS.

Nous retrouverons les Bleu et Blanc sur nos terrains avec autant de combativité et de forme dans ces nouvelles divisions.

STAGE DE PAQUES (initiation au foot-ball)

Pour les enfants qui ne sont pas partis en vacances à Pâques, les Responsables du Club de foot-ball ont organisé :

4 JOURS DE STAGE

Une bonne trentaine de garçons et une fille méritante, ont participé à cette activité pleinement réussie.

Bravo aux initiateurs de ce stage et à ceux qui l'ont animé !

TENNIS DE TABLE

Grâce à la compréhension "sportive" du Bureau Directeur du Village d'Enfants, qui a bien voulu nous prêter une salle en attendant que le GYMNAZÉ soit opérationnel, nous pratiquons sérieusement dès aujourd'hui ce sport tant attendu par de nombreux pongistes.

Deux tables acquises par la Commune sont à leur disposition.

Cette section sportive a débuté dans les locaux du Village d'Enfants, le 23 avril 1990, sous le nom "E.S.V.T.T." (Étoile Sportive Villabéenne de Tennis de Table).

Elle concerne toutes les catégories : débutants, classés ou non.

Pour tous renseignements, adressez-vous à la Mairie ou au Président Monsieur ABAT Gérard, après 18 h au tél. 60.86.39.41.

SOCIATIONS...EN DIRECT DES AS

∞ AMICALE DES PÊCHEURS DE VILLABÉ ∞

◀ Cette association regroupe 43 actionnaires. Les dirigeants dont les noms suivent sont prêts à mieux vous la faire connaître, n'hésitez pas à les appeler, le soir de préférence, ou à les rencontrer :

Président : Roland CLAPETRE.
Vice-Président : Martial DUCHENE.
Trésorier : Alain VINCENT
☎ 60.86.27.75.
Secrétariat : Daniel FILIBERTI
Guy LAHACHE.

◀ Tout au long de l'année, plusieurs concours, ouverts à tous, sont organisés.



◀ Le samedi 19 mai 1990, le concours de truites s'est déroulé dans les meilleures conditions. Sur un lâcher de 300 truites, 218 ont été prises. Tout ceci dans l'amitié et la bonne humeur.

◀ Financièrement cette association vit, grâce aux cotisations annuelles des actionnaires, aux bénéfices des concours et à la subvention de la Mairie de VILLABÉ.

◀ Une dynamique équipe de bénévoles assure régulièrement l'entretien de ce coin charmant des rives de l'ESSONNE et le réempoissonnement de la rivière.

Venez nous rejoindre pour que notre Amicale puisse continuer à vivre et même prendre de l'ampleur, elle le mérite. *Le Bureau. NDRL* : il faut applaudir le travail accompli par ces bénévoles, leur en donner acte et bien sûr les encourager à perséverer dans cette voie.

AMI(E)S CYCLISTES

Venez avec nous partager la passion du vélo, découvrir une région que nous ne connaissons qu'à travers les grands axes.

Cette pratique vous permettra de vous maintenir en forme. Telle que nous la concevons, elle est accessible à tous. Aussi, nous vous invitons à contacter :

Monsieur Alain LE GALL
☎ 64.97.57.80 le soir
pour obtenir de plus amples renseignements.

LA LONGUE MARCHE

Activité de loisirs, la Marche est considérée comme un sport apportant un plus à nos organismes encrassés par la vie quotidienne. Elle peut être pratiquée par tous et est souvent conseillée.

Notre jeune section a proposé quatre sorties depuis sa création (circuit de 15 à 20 km) :

- ◊ Les Trois Pignons (Fontainebleau).
- ◊ Moret-sur-Loing (visite de l'usine de traitement des eaux de la Vanne).
- ◊ Dampierre (ses environs, visite du château).
- ◊ Villabé (ses environs).

La saison se terminera par une dernière sortie le 10 juin, les activités reprenant en octobre 90. Les participants aux sorties sont tous rentrés satisfaits, souvent fatigués, étonnés aussi des richesses naturelles de notre région. Nous sommes un petit groupe, amoureux de la nature, prêt à vous accueillir la saison prochaine. A bientôt peut-être.

*Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie ou au Président :
Monsieur Jean-Claude MAGGINI, ☎ 60.86.00.67.*

LE LOGIC CLUB

Une Association de Loisirs existe dans notre Commune ! Le saviez-vous ? C'est *LE LOGIC CLUB de VILLABÉ*.

Sortir à Villabé : oui ! C'est possible ! S'amuser à Villabé : oui ! c'est conseillé !

Le Logic Club de Villabé vous écoute, vous entend, vous propose : ➔ des sorties pour vous distraire et vous rencontrer ; ➔ des sorties pour (ensemble) se cultiver ; ➔ des jeux logiques et les autres. Toutes les sorties que VOUS souhaitez et que VOUS choisisrez ! Cette association "Loi de 1901" est le "piccolo" des années 90 ! *TRINQUONS ENSEMBLE !*
Pour tous renseignements et inscriptions, contactez-nous : Isabelle WIRTH - 14, rue Gabriel-Péri, Villabé, ☎ 60.86.21.64
• Françoise AUDINET - 7, rue du 8-Mai, Villabé, ☎ 64.97.50.96 • Jean HULMEL - 14, rue des Alouettes, Villabé, ☎ 60.86.27.23.

...INFOS PRATIQUES...INFOS PRAT

Mairie

Secrétaire général : Mr Jean-Jacques VITALE.

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h. Le samedi de 8 h 30 à 12 h.

Téléphone : 60 86 07 13. **Télécopie :** 60 86 29 53

VOS ELUS A VOTRE SERVICE

Votre Député :

Jacques GUYARD le 1^{er} samedi de chaque mois de 9 h à 10 h.

Votre Conseiller Général :

Roger COMBRISSON le 3^e samedi de chaque mois de 10 h à 12 h.

M. RAMEY Alain, Maire de Villabé, reçoit sur rendez-vous. Vous pouvez l'appeler 24 h / 24 au 60 86 20 17 ou en Mairie au 60 86 07 13.

M. BERTAUX Ch., Adjoint, reçoit sur rendez-vous le samedi de 10 h à 11 h 30.

M. CHELLE Louis, Adjoint, reçoit sur rendez-vous tous les jours sauf mercredi et samedi de 14 h 30 à 15 h 30.

M. DUBOZ Patrice, Responsable Voirie-Travaux, reçoit sur rendez-vous le samedi de 10 h 45 à 12 h.

M. DUMONT Denis, Adjoint, reçoit sur rendez-vous le samedi de 9 h à 10 h 30.

M. LAFON Jean-Marie, Adjoint, reçoit sur rendez-vous le mercredi de 14 h à 15 h 30 et le jeudi de 17 h à 18 h.

Mme MAGGINI Irène, Adjoint, reçoit sur rendez-vous les 1^{er} et 3^e samedi de chaque mois de 10 h à 11 h 30 et le mardi de 17 h 30 à 18 h 30.

M. NAVARRO Emile, Adjoint, reçoit sur rendez-vous le samedi de 10 h à 11 h 30.

Chaque élu(e) (Maire, adjoint, conseiller municipal) possède en Mairie une boîte postale. Il y passe régulièrement, vous pouvez ainsi facilement le toucher.

ASSISTANCE SOCIALE

Mme ROI reçoit le mardi matin de 9 h à 12 h à la Mairie.

ETAT CIVIL

DÉCÈS

Paul BOCIAN, le 16/01/90 à Courcouronnes - Rolande SERY, le 11/01/90 à Paris 15^e - Claude RABLAT, le 6/02/90 à Corbeil-Essonnes - Michel TIDIÈRE, le 10/03/90 à Villabé - Raymond LEMAIRE, le 11/03/90 à Corbeil-Essonnes - Gaëtan RALLO, le 23/03/90 à Corbeil-Essonnes.

NAISSANCES

Hugo LAFON, le 2/01/90 à Évry (Essonne) - Clémentine CHARDONNET, le 22/01/90 à Évry (Essonne) - Rémy COLLIAU, le 8/02/90 à Ris-Orangis (Essonne) - Déborah SIROLI, le 10/02/90 à Évry (Essonne) - Laurène BRANDON, le 13/02/90 à Évry (Essonne) - Maxime PERRIN, le

14/02/90 à Évry (Essonne) - Élodie ROQUES, le 26/02/90 à Courcouronnes (Essonne) - Sofian HAFSI, le 29/03/90 à Corbeil-Essonnes (Essonne).

RESTAURANT SCOLAIRE

Gestionnaire : Mme Nicole BOUBET.

Téléphone : 60 86 15 68.

Vente de tickets le jeudi de 16 h à 19 h.

Tous les enfants sont acceptés à condition que le service en soit informé 24 heures à l'avance.

Le coût du repas dépend du quotient familial.

Ce dernier est calculé à la Mairie.

CENTRE DE LOISIRS

Les enfants de VILLABÉ sont acceptés après inscription auprès du service social. Le rendez-vous est fixé à 8 h 30 à la Mairie, le mercredi.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Les mardi, jeudi et samedi. Les ENCOMBRANTS sont ramassés une fois par mois le 1^{er} mardi.

ADMINISTRATIONS

PREFECTURE	69 91 91 91
GENDARMERIE	60 79 65 00
POLICE	17 ou 60 89 19 19
POMPIERS	18 ou 60 88 39 39

SANTE

URGENCES MEDICALES	15
HOPITAL	64 96 91 33
PHARMACIE DE GARDE	
à partir de 19 h, appeler le Commissariat de Police	60 89 19 19

INFIRMIÈRES :

Mme DUCHESNE-ROUBLIQUE	64 97 62 32
Mme JULIENNE	60 86 16 53
Mme LEMARDELEE	64 97 67 58

EDF-GDF

Dépannage GAZ	60 88 22 40
Dépannage EDF	60 88 34 40

SERVICE DES EAUX

Dépannage	60 88 24 28
-----------	-------------

ASSOCIATIONS DE VILLABÉ

AMICALE DE VILLABÉ : Harmonie-Batterie et son École de Musique.
M. MEYER - Tél. : 60 86 02 21, le mercredi après-midi.

IQUES...INFOS PRATIQUES...INFOS

Associations de Villabé (Suite)

À TOUT VENT, Association théâtrale.
Mme FORLIVESI - Tél. : 60 86 37 18.

VIEUX TRAVAILLEURS-PERSONNES DU 3^E ÂGE

- U.V.F. Contact le mardi après-midi, local dans l'École de musique. M. TRAMBLAY - Tél. : 60 86 07 96.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES
ÉCOLES PUBLIQUES DE VILLABÉ - F.C.P.E.
P. ALADENISE - Tél. : 60 86 27 72.

CLUB CYCLISTE

LA LONGUE MARCHE

ASSOCIATION ARTISTIQUE "HARMONIES"
Centre Musical, Centre d'Arts Plastiques, Atelier de
Relaxation. Hameau de VILLOISON
Tél. : 60 86 34 91 et 60 86 02 18.

TENNIS DE TABLE

ASSOCIATION COMMUNALE DES PÊCHEURS
DE VILLABÉ - Mairie - Tél. : 60 86 07 13
A. VINCENT - Tél. : 60 86 27 75.

ASSOCIATION SAINT-MARCEL, Association Paroissiale. Ph. DUQUESNE - Tél. : 60 86 28 77.

HORAIRES SNCF

Vers PARIS

6.05, 6.35, 7.05, 7.20, 7.50, 8.05, 8.22, 9.07, 9.37, 10.37, 11.37, 12.37, 13.37, 14.37(s. Di et F.), 15.37, 16.33, 17.18, 17.52, 18.22(s. Di et F.), 18.52, 19.22, 19.52, 20.37, 21.37, 22.37, 23.37.

ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS
D'ÉLÈVES DE VILLABÉ
Mr DEVELAY - Tél. : 60 86 37 15.

**ÉTOILE SPORTIVE DE VILLABÉ,
Section Foot-Ball. R. POISSON - Tél. : 60 86 32 15.**

LE THÉÂTRE DES DEUX MULES

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE
VOLONTAIRE. Mme Ch. GEORGES -
Tél. : 60 86 24 89.

LE LOGIC CLUB
Mlle WIRTH - Tél. : 60 86 21 64

AUTRES ASSOCIATIONS

A.D.R. 91. Association de Défense des Diabétiques
H. RIVOALLAN - Tél. : 64 97 77 45.

SECOURS CATHOLIQUE

B.P. 192 - 91006 ÉVRY Cedex - Tél. : 60 78 17 33

A.P.A.F. Accueil des Personnes âgées en Famille.
9, place du 19 mars 1962 - 91000 EVRY
Tél. : 64 78 04 68.

CONSOMMATEURS 91 - ANC

5, avenue de la Pépinière - 91390 MORSANG-s/ORG
Tél. : 69 25 16 08.

**FAITES TRAVAILLER DE PRÉFÉRENCE LE GUICHET SNCF DE VILLABÉ.
SON EXISTENCE DÉPEND DE VOUS.**

STA : Société de Transports par Autocars - 110, avenue des Roissys-Hauts, Nationale 191 - ORMOY, 91540 MENNECY. Tél. : 64 57 28 24 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

CORBEIL-ESSONNES

VILLABÉ

Jours de fonctionnement		Dimanche et jours fériés	Villabé Gare SNCF	Pavillons Les Linottes	Mairie de Villabé	Mairie Annexe	Place Salvandy	Corbeil Gare SNCF	Mairie Annexe	Villabé Gare SNCF
Lundi	Mardi									
• • • • •	• •		8.00	8.04	8.07	8.14	8.21	8.25	8.31	8.40
• • • • •	• •		8.40	8.44	8.47	8.54	9.01	9.05	9.11	9.20
• • • • •	• •		9.20	9.24	9.27	9.34	9.41	9.45	9.51	10.00
• • • • •	• •		10.00	10.04	10.07	10.14	10.21	10.25	10.31	10.40
• • • • •	• •		10.40	10.44	10.47	10.54	11.01	11.05	11.11	11.20
• • • • •	• •		11.20	11.24	11.27	11.34	11.41	11.45	11.51	12.00
• • • • •	• •		12.00	12.04						
• • • • •	• •		17.50	17.54	17.57	18.04	18.11	17.35	17.41	17.50
• • • • •	• •		18.30	18.34	18.37	18.44	18.51	18.15	18.21	18.30
• • • • •	• •							18.55	19.01	19.10

rémy berthelot

électricité et entretien électrique

25 rue Pierre Curie
95100 Villabé

Téléphone : 64.97.62.96



3, place Jules Ferry 92120 MONTROUGE Tél. : 46.55.41.42 +
Fax : 46.55.79.48

LES COMPAGNONS METALLIERS

Breuzard

SERRURERIE - CHAUDRONNERIE
CHARPENTE METALLIQUE - MENUISERIE ALUMINIUM
67, rue Emile Zola - B.P. 93 - 91100 CORBEIL-ESSONNES
tél 60.88.20.22

PRÊT-à-PORTER

MASCULIN - FEMININ

KOOKAI - NAF-NAF - BISCOTE

NOUVEAU *René DERHY*
Rue des Prés - Place des Fêtes - VILLABÉ

n'oubliez pas les soldes

VIGNAUD & CIE

Entreprise Générale de Peinture et Décoration

Depuis 1891

Peinture - Revêtements Sols et Murs

Ponçage - Vitrification

Vitrerie - Miroiterie

Ravalement - Imperméabilisation

Étanchéité - Isolation Thermique

Double Vitrage

122, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 PARIS

Tél. : (1) 42.05.42.08 +

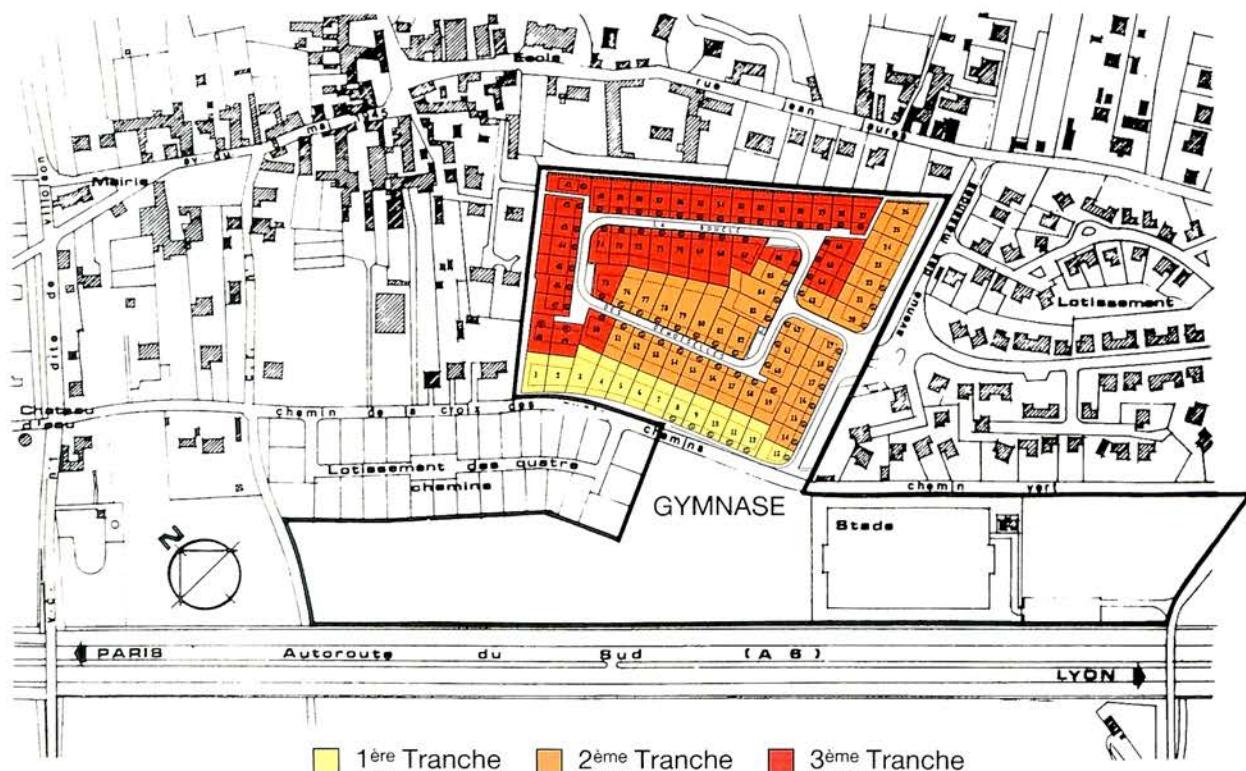
Fax : (1) 42.05.95.23

COMMUNE DE VILLABÉ

ZAC LE VILLAGE

86 lots de terrain à bâtir

Libre choix du constructeur



Lots de 351 m² à 516 m²

Commercialisation de la 3^{ème} Tranche : MI-JUIN 90



LOCOSUD AMENAGEUR
1, Rue Fernand Raynaud
91100 CORBEIL-ESSONNES



COMMERCIALISATION
STÉ COAF
Tél.: 64.96.37.65